



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2018

Délibération n° 06

Date de convocation
09.11.18

Date d'affichage
13.11.18

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations CACV
Gymnastique et Bénévolent Vôte**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – M. JC. SIBERT par Mme M. FLEURY – Mme N. GILLES par M. M. BAFFIE – Mme C. KOZAK par M. G. ALAPETITE – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – Mme D. LABORDE par Mme F. SAVY – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme KD. MAKOUTA par Mme LA. MOLLARD-CADIX.

Monsieur Jules HOARAU a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2131-7,

VU les demandes de subvention émanant de l'association CACV Gymnastique en date du 05 octobre 2018, et de l'association Bénévolent Vôte en date du 16 octobre 2018

VU l'avis de la commission municipale Animation et Vie Locale et de la commission Administration Finances

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver par le Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 € au CACV Gymnastique afin de contribuer à l'organisation des compétitions du top 12 au regard du cahier des charges imposé par la fédération, et l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000€ à Bénévolent Vôte afin de contribuer à l'achat de matériel dans le cadre de l'organisation d'une manifestation intitulée « FESTI FAMILY » qui se tiendra le 25 mai 2019

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association CACV Gymnastique,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association Bénévolement Vôte,

DIT que les crédits seront disponibles en 2290-6574 du budget 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 novembre 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.